



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E57979

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2025

ÉDITÉ LE

01/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/11/2010
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 311842686

Siret : 311 842 686 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4028067

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J37507S/1244.000/650110

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J37507S/1244.000/650110

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE

4 RUE LAVOISIER
BP 30099
21601 LONGVIC CEDEX

Téléphone : 03 80 68 46 90

Fax :

Portable :

Site Internet : www.charpentiersbourgogne.com

E-mail : st@charpentiersbourgogne.com

Responsabilité légale :

CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES (812 337 061) / CHASTELAIN DE
BELLEROCHÉ BENOÎT DIRECTEUR GÉNÉRAL / CRUCHAUDET CONSULTING AND
FINANCES 812 337 061 PRÉSIDENT

Effectif moyen : 42

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	13/11/2024
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	22/11/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	16/09/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.